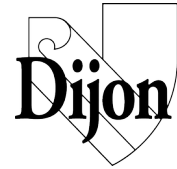


Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59  
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de procurations : 3

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Christophe BERTHIER  
Madame Nadjouda BELHADEF  
Monsieur Marien LOVICHI  
Madame Kildine BATAILLE  
Madame Delphine BLAYA  
Monsieur Christophe AVENA  
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR  
Monsieur Denis HAMEAU  
Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Madame Marie-Odile CHOLLET  
Monsieur Jean-Paul DURAND  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Georges MEZUI  
Monsieur Massar N'DIAYE  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Vincent TESTORI  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Monsieur Jean-François  
COURGEY  
Monsieur Bassir AMIRI  
Madame Mélanie BALSON  
Madame Catherine DU TERTRE  
Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur David HAEGY  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Madame Laurence GERBET  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Madame Caroline  
JACQUEMARD  
Monsieur Bruno DAVID  
Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Monsieur Laurent  
BOURGUIGNAT  
Monsieur Axel SIBERT  
Madame Catherine HERVIEU  
Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Stéphanie MODDE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Fabien ROBERT  
Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Henri-Bénigne DE  
VREGILLE  
Madame Elizabeth REVEL  
Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

### **Evolution de la présence postale à Dijon**

Le groupe La Poste, entreprise de proximité humaine et territoriale, possède près de 17 000 points de présence postale en France, dont près d'une soixantaine à Dijon.

Aujourd'hui, le groupe diversifie ses services tout en accompagnant la transition écologique, la transformation numérique, le développement de l'e-commerce et le vieillissement de la population. Parallèlement, il assure quatre missions de service public : le service universel postal, la mission d'accessibilité bancaire, la contribution à l'aménagement et au développement du territoire via sa présence postale ainsi que le transport et la distribution de la presse.

La mission de service public relative à l'aménagement et au développement du territoire a été confiée par l'État au groupe La Poste, par la loi du 2 juillet 1990, modifiée par les lois du 20 mai 2005 et du 9 février 2010.

La Poste contribue à cette mission en permettant à 97 % de la population d'avoir accès à un point de contact La Poste à moins de cinq kilomètres ou à vingt minutes en voiture de son domicile. Dans ce contexte, le groupe est tenu de respecter un contrat de présence postale territoriale co-construit avec l'État et l'AMF (Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités).

Pour optimiser sa présence locale et garantir la cohérence de ses initiatives avec les besoins des territoires, la Poste entretient ainsi un dialogue constant avec les collectivités.

Adapter les plages horaires aux clients, réduire la fracture numérique, rénover les bureaux de poste, développer de nouvelles formes de mutualisation des services, sont autant d'initiatives qui permettent au groupe d'assurer cette mission de service public.

La Branche Grand Public et Numérique de La Poste a été créée dans cet objectif pour faire du client grand public et de la qualité du service rendu, une priorité. Elle a pour ambition de construire un grand distributeur omnicanal à la commercialité renforcée par des offres attractives et des parcours clients adaptés et revisités.

Des rencontres régulières ont eu lieu, dans ce cadre, depuis plusieurs mois, entre la Direction Régionale Branche Grand Public et Numérique de Bourgogne et les services de la Ville afin de faire évoluer la présence postale à Dijon.

Concernant le bureau de poste de Dijon Hôtel de Ville, la diminution constante de sa fréquentation ces dernières années montre qu'il ne répond plus aux usages et aux attentes des clients : baisse de 12 % de son chiffre d'affaire entre 2020 et 2021, à peine 30 visiteurs par jours en moyenne contre 87 à 203 pour les autres bureaux de poste de quartier (hors Grangier). Cette faible fréquentation s'explique sans doute du fait de la proximité du bureau de poste Grangier.

De nouvelles perspectives d'aménagement ont donc été réalisées et ont donné lieu à trois propositions :

- fermer, à compter de mai 2023, le bureau de poste de Dijon Hôtel de Ville.
- augmenter les plages horaires d'ouverture des quatre bureaux de poste dijonnais suivants :
  - . Dijon Cité de la Gastronomie (nouveau nom du bureau de poste de Dijon Port du Canal, + 5 heures hebdomadaires), afin de concourir au développement économique de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin et de son quartier,
  - . Dijon Lac Fontaine d'Ouche (+ 5 heures hebdomadaires) et Dijon Grésilles (+ 2 heures hebdomadaires), afin de renforcer le soutien spécifique de la Poste aux publics les plus fragiles,
  - . Format Jeune Dijon Mansart (+ 1 heure 15 hebdomadaires), afin de poursuivre l'accompagnement des jeunes dans leurs besoins essentiels du quotidien.
- augmenter la présence postale par le renforcement du réseau de partenaires de la Poste, par deux moyens :
  - . ouvrir plusieurs points partenaires proposant les services et produits courrier de la Poste et le dépôt de colis (La Poste Partenaire) sur des « zones blanches » au sein de petits commerces ou de

buralistes, dans un souci de proximité renforcée et afin de faire bénéficier le public de plus grandes amplitudes horaires,

. créer, en collaboration avec les services de la Ville, un Relais Poste Commerçant sur le quartier en devenir de l'Arsenal. Ce relais permettrait d'offrir un accès aux services et produits de la Poste ainsi que le dépôt / retrait d'instances via un commerçant.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à ces trois propositions qui répondent à la mission de service public d'aménagement et de développement du territoire via la présence postale au plus près des besoins et des attentes de la population dijonnaise.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la fermeture du Bureau de poste de Dijon Hôtel de Ville à compter de mai 2023 ;
- **d'approuver** l'augmentation des plages horaires d'ouverture des quatre bureaux de poste énumérés ci-dessus ;
- **d'approuver** l'augmentation de la présence postale par le renforcement du réseau de partenaires de la Poste tel que décrit ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 49	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 4	NE SE PRONONCE PAS : 4
	DONT 3 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN